

Discours de politique générale

Conférence des régions des 4 et 5 Décembre 2013

Chères présidentes, chers présidents, chers conseillers

Je suis très heureuse de vous accueillir, après ce temps des élections, régionale et nationale. Il a été animé par de riches débats auxquels nos consœurs et confrères ont portés, je crois, un vif intérêt.

Ensemble, nous commençons un nouveau mandat sous les auspices du rassemblement et de l'unité de l'institution. Le conseil national a été renouvelé par moitié et j'ai depuis quelques jours l'honneur de le présider. Je remercie le conseil national de la confiance qui m'a été accordée et qu'il a accordée aux membres du bureau. Nous allons tout mettre en œuvre pour que notre institution soit efficace et solidaire, pour que sa parole soit forte et entendue auprès des citoyens et des pouvoirs publics.

La situation de l'architecture et plus généralement de la construction dans notre pays, est préoccupante. La loi de 1977 proclame que l'architecture et l'environnement bâti et naturel sont d'intérêt public. Pourtant, elle n'a pas empêché que les deux tiers des constructions en France soient réalisées aujourd'hui sans architecte et cela en toute légalité.

C'est pourtant toute la cohésion d'une société, l'éducation et l'emploi qui sont mis à mal par la crise du logement et la détérioration de l'environnement.

Plusieurs millions de mal-logés dans notre pays rend impérieuse la nécessité de construire 500000 nouveaux logements par an si l'on veut rattraper un retard qui s'accumule depuis 30 ans. La crise du logement touche essentiellement les régions très urbanisées. Les autres territoires ne sont pas pour autant épargnés, par un aménagement qui défigure bien des paysages et consomment les terres naturelles et agricoles.

Des projets de lois sont en cours sur ces sujets, les architectes seront présents dans les débats et apporteront leur savoir faire et leur expertise. Cela commence dès maintenant, et pendant trois mois, nous participerons aux quatre groupes de travail de la démarche « objectifs 500 000 » lancé par le ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.

Nous faire entendre est important pour les architectes, bien sûr, mais plus encore pour le public, l'architecture n'est pas une variable d'ajustement des politiques publiques au nom de la réduction des délais ou des coûts, elle est garante de la qualité de la construction et du bien vivre ensemble.

Nous serons vigilants également parce qu'en temps de crise, on soumet les architectes à des conditions d'exercice inacceptables aussi bien en maîtrise d'ouvrage publique que privée. Les procédures dérogatoires à la loi MOP, qui se sont installées durablement, mettent à mal l'indépendance de notre exercice et réduisent nos missions.

On ne peut tout attendre des lois, il est nécessaire d'élargir notre champ d'intervention par la force de nos convictions et de garantir notre indépendance en comptant sur nos propres forces. Nous devons prendre en compte et mieux anticiper les évolutions de la société par la créativité, la recherche et la conscience du bien commun.

Il faudra engager une réflexion prospective sur l'avenir de notre profession et mettre en œuvre les moyens avec le ministère de la Culture et les pouvoirs publics pour que l'architecture, qu'elle soit réhabilitation, construction neuve ou patrimoine, ait toute sa place dans notre société.

En préalable et pour se faire entendre, la profession doit être représentée par une institution efficace, renouvelée, qui rassemble démocratiquement toutes les forces qui la composent.

Comme nous pouvons en faire le constat, une fois encore, lors des élections, une évolution du mode de scrutin de l'élection au Conseil national est nécessaire. Le temps entre les

élections régionales et les élections nationales est trop court pour que les conseils régionaux nouvellement élus puissent élire en toute connaissance de cause les conseillers nationaux, Il faut ensuite voter un budget dans la précipitation. Ce ne sont pas des procédures qui laissent s'épanouir le débat démocratique.

Plusieurs solutions seront mises au débat : différer le calendrier des élections nationales par rapport aux régionales laissant aux conseillers régionaux le temps de participer aux débats ou faire concorder les élections nationales et régionales ce qui, pourquoi pas, permettrait une élection du Conseil national par l'ensemble des architectes.

Nous allons engager une réflexion sur ces sujets avec vous et avec notre ministère de tutelle.

Le Conseil national ne peut vivre en autarcie, les régions doivent prendre toute leur place dans la représentation institutionnelle par une démocratie renforcée et un engagement dans les actions d'intérêt national.

Le Conseil national porte la parole des architectes auprès des ministères et des pouvoirs centraux, encore faut-il que celle-ci soit alimentée, soutenue et relayée par celles des Conseils régionaux. C'est pourquoi nous voulons que les conférences des régions, celles des trésoriers et celles des secrétaires que nous proposons de mettre en place, soient le lieu d'échange qui aboutissent à des prises de décisions opérationnelles. C'est au Conseil national d'organiser les débats avec notamment des ordres du jour diffusés suffisamment à l'avance pour qu'ils soient connus, préparés en régions et ce sera aux régions de reprendre de façon réactive et efficace la politique commune.

Nous souhaitons que les régions soient en charge d'actions d'intérêt national. Un ou plusieurs conseillers nationaux seront en charge du même sujet et fourniront un travail commun. Que ce soit sur des sujets qui intéressent l'exercice professionnel, le logement, les territoires, la déontologie...

Dès aujourd'hui, lors du tour de table, je vous invite à évoquer les sujets que votre Conseil pourrait prendre en charge. Nous attendons une participation véritablement active des régions à la politique nationale de l'institution. Je sais le travail effectué en régions et nous devons le mettre en commun pour le plus grand bénéfice de tous. Je pense notamment à la consultance architecturale, au travail fait avec les écoles, à la formation continue...

Les inter-régions sont un lieu de libres échanges entre les régions et elles doivent le rester mais je souhaiterais que le Conseil national soit un facilitateur pour la mutualisation de certaines actions et la mise en place d'inter-régions sur tout le territoire.

Une organisation plus resserrée de l'institution donnera plus de poids à nos actions pour que l'architecture reste un bien public, expression de la culture.

Ensemble, nous allons **mettre en place des alliances** avec les élus, organiser des rencontres avec les maîtres d'ouvrage pour des manifestations et des prises de paroles communes, des rencontres avec nos partenaires, paysagistes, BET, entreprises et leurs représentants, avec nos syndicats, enfin avec ceux qui accepteront de dialoguer avec nous et pourrons accroître nos forces.

Nous allons nous adresser au public avec les **Universités d'été**, la consultance architecturale et paysagère, les journées portes ouvertes de l'architecture. Nous nous appuyerons sur les actions mises en place par les régions. **Les maisons de l'architecture** et leur réseau sont de précieux alliés que nous soutiendrons pour l'organisation des 24 heures d'architecture dont la manifestation de Strasbourg a été un vrai succès qui sera renouvelé à Marseille en 2014.

Nous allons mettre en place **un observatoire de la profession**, qui nous permettra de renforcer nos structures professionnelles, de valoriser nos prestations intellectuelles et de poser une définition nouvelle et plus complète de nos missions.

Une vision prospective de la profession est indispensable pour améliorer les conditions économiques et sociales de notre métier. Nous solliciterons des experts et les laboratoires des écoles qui s'intéressent à ce sujet.

Nous demanderons en continuité avec nos prédécesseurs, une évolution du décret du 7 Mai 2012 pour maintenir au moins à droit constant le **seuil du recours à l'architecte**.

Enfin, nous persévérons auprès de notre ministère de tutelle, pour obtenir la création d'une **Direction de l'architecture**.

La **formation continue** est un chantier qui n'a pas encore vu son aboutissement, nous le reprendrons pour que tous les architectes puissent au long de leur vie professionnelle avoir accès à des formations de qualité. Des obstacles subsistent notamment économiques, mais la création d'un réseau des organismes de formation et la mutualisation du travail d'ingénierie de la formation constitueront des outils efficaces et incitatifs.

Nous intensifierons les **relations avec les écoles** pour préparer au mieux l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes architectes,

L'enseignement initial et la formation continue inventent la profession de demain.

Le tableau et le code des devoirs doivent évoluer avec la diversité des métiers de l'architecture tout en garantissant la bonne et claire information du public. C'est une action que nous entreprendrons avec vous. Le code des devoirs professionnels peut devenir véritablement un code de déontologie qui loin d'être une entrave sera une force pour nous, une garantie pour le public et l'expression d'une solidarité renouvelée.

Pour mener à bien le travail que nous allons entreprendre, chaque conseiller national, ou un petit groupe de conseillers aura en charge une action, cette répartition se fera très vite pour être opérationnelle dès le début de l'année 2014. Le travail sera mené en commun avec les régions

Nous solliciterons quand cela sera nécessaire, des personnalités extérieures, chercheurs, laboratoires des écoles, historiens, sociologues pour accroître notre expertise et la pertinence de nos interventions.

L'ordre est le représentant de tous les architectes pour porter haut le désir d'une architecture de qualité, d'un aménagement durable de nos territoires. Le dynamisme de l'architecture, sa puissance créative et ses capacités d'innovation tiennent au fait que notre profession est exercée sur tout le territoire français par des petites et grandes agences, et par tous les architectes, fonctionnaires, conseils, salariés dans les CAUE, les services du patrimoine, les collectivités locales, par tous les architectes constituant un maillage territorial vigilant qu'il est important de préserver et de développer dans l'intérêt de tous. La qualité architecturale et paysagère est un droit pour tous.

Nous voulons un Ordre efficace dans son organisation, solidaire dans ses actions, transparent et démocrate dans ses principes qui sont les garants de l'unité de l'institution. Nous voulons un Ordre responsable, qui prenne position devant les grands enjeux sociaux et économiques et de développement durable qui concernent chaque citoyen de ce pays.

Catherine Jacquot, Présidente